



# PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 14 octobre 2022

### État de la ressource en eau dans le département de la Manche : point de situation au 14 octobre 2022

Les récentes pluies ont été bénéfiques aux niveaux des cours d'eau. Toutefois, la tendance à la hausse des cours d'eau est globalement lente

Lors de la réunion du comité de ressource en eau du 12 octobre 2022, la situation des certaines zones a évolué sur les territoires hydrologiques. Malgré cette légère amélioration, nous ne devons en aucun cas relâcher notre vigilance face à la sécheresse observée depuis plusieurs mois.

En conséquence, le comité s'est prononcé en faveur du :

- passage en **vigilance** du Nord Cotentin ;
- passage en **vigilance** du bassin Douve – Taute – côtiers nord-est ;
- passage en **alerte** de la Vire ;
- passage en **alerte** de Sée-côtiers granvillais ;
- passage en **alerte renforcée** de Sélune ;
- passage en **vigilance** de Sienne – Soulles.

**Ces mesures entreront en vigueur samedi 15 octobre 2022, à 00 heure.**

Ces décisions sont prises en concertation à l'occasion du comité de la ressource en eau, qui réunit chaque semaine les services de l'État, les collectivités locales, syndicats, principaux opérateurs en charge de la gestion de l'eau dans le département et représentants de la profession agricole et les représentants des usagers, afin de faire un point de situation et acter collégialement des mesures à prendre.

Le préfet de la Manche réitère l'appel au sens civique de chacun dans la **maîtrise de la consommation quotidienne**, au-delà de la stricte application des mesures de restriction.

Retrouvez toutes ces informations sur le site des services de l'État dans le département de la Manche : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-securite-des-personnes-et-des-biens/Alerte-des-populations/Alerte-meteorologique-et-qualite-de-l-air/Degradation-rapide-de-la-ressource-en-eau>.

La liste exhaustive des **mesures de restrictions** est définie dans l'arrêté-cadre consultable sur le site internet des services de l'État dans la Manche : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/Arrete-cadre-secheresse>.

Le préfet appelle à la **citoyenneté et la responsabilité de chacun** : particuliers, mais également acteurs économiques et administrations, la préservation de la ressource en eau étant l'affaire de tous.